

Objet :

V/réf :

N/réf :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt février deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 13 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M LEVEQUE Pascal ; M CORMONT Corentin, procuration à M DUMONT Christian.

Absents : M JOURDAIN Philippe.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi Mme COUTELARD Catherine pour secrétaire.

QUESTION N° 10/2023

REPLACEMENT DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE AU RESTAURANT SCOLAIRE JEAN LEBAS, A LA SALLE BARATTE ET A LA SALLE PREVERT

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEGRAND

La ville de Neuville Saint Rémy a engagé un programme global de rénovation thermique de ses bâtiments communaux.

Il a ainsi déjà été procédé au changement d'huisseries, notamment dans les écoles, mais également au remplacement des chaudières dans divers bâtiments (mairie et écoles).

Aujourd'hui, et afin de poursuivre dans cet objectif de restauration du patrimoine communal mais également dans un souci d'économies d'énergie et de développement durable, il est envisagé le remplacement des systèmes de chauffage au restaurant scolaire Jean Lebas, à la salle Baratte et à la salle Prévert, vieillissants et particulièrement énergivores.

Ce projet, dont le coût est estimé à 103 382,35 € HT, est éligible aux subventions accordées par l'Etat au titre de la DETR, mais également aux fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et aux certificats pour économies d'énergie (CEE).

Par conséquent, je vous propose :

- de décider du remplacement des systèmes de chauffage au restaurant scolaire Jean Lebas, à la salle Baratte et à la salle Prévert ;
- de décider de solliciter les subventions auxquelles la ville pourrait prétendre et, notamment, auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ;

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>

- de dire que seront également constitués les dossiers nécessaires à la récupération des financements au titre des CEE ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour choisir la ou les entreprises qui réaliseront les travaux ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre ;
- plus généralement, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 23 février 2023
Transmise à la Sous-Préfecture le 23 février 2023*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Catherine COUTELARD,

Secrétaire de séance

